

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

31 décembre 2024

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

31 décembre 2024

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2 – 3
Analyse des risques	4
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs (dettes) financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités	11 à 19

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2024

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de neuf mois close le 31 décembre 2024. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 et le Rapport annuel 2023-2024 de la Société qui comprend les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2024. On peut trouver des informations sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils ont été approuvés par le gouvernement fédéral, à l'adresse www.marineatlantic.ca.

Les états financiers non vérifiés et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques (Terre-Neuve-et-Labrador). Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique, qui a son siège social à St. John's (T.-N.-L.), gère des terminaux à Port aux Basques et à Argentia (T.-N.-L.), et à North Sydney (N.-É.). La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Ala'suinu* et le *Leif Ericson*. La Société rend des comptes chaque année au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements. Ceux-ci comprennent : le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses et ses règlements*, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime et ses règlements*, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2024

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

Trimestre clos le 31 décembre 2024

	Réal	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	24 629 \$	24 055 \$	26 468 \$	574	2%	(1 839)	-7%
Charges	71 353 \$	67 423 \$	71 083 \$	(3 930)	-6%	(270)	0%

Neuf mois clos le 31 décembre 2024

	Réal	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	103 232 \$	103 349 \$	124 026 \$	(117)	0%	(20 794)	-17%
Charges	235 453 \$	225 689 \$	219 738 \$	(9 764)	-4%	(15 715)	-7%

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent

Aperçu statistique

Trimestre clos le 31 décembre 2024

	Réal	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				#	%	#	%
Passagers	55 528	53 295	55 449	2 233	4%	79	0%
Véhicules de tourisme	21 871	20 984	21 918	887	4%	(47)	0%
Véhicules utilitaires	22 693	22 307	22 640	386	2%	53	0%
Équivalents autos ³	117 132	114 623	115 988	2 509	2%	1 144	1%
Traversées	360	434	391	(74)	-17%	(31)	-8%

Neuf mois clos le 31 décembre 2024

	Réal	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				#	%	#	%
Passagers	328 813	332 427	336 920	(3 614)	-1%	(8 107)	-2%
Véhicules de tourisme	131 187	133 045	134 610	(1 858)	-1%	(3 423)	-3%
Véhicules utilitaires	75 366	70 879	71 188	4 487	6%	4 178	6%
Équivalents autos ³	459 855	443 504	442 102	16 351	4%	17 753	4%
Traversées	1 403	1 448	1 436	(45)	-3%	(33)	-2%

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2024

REVENUS

Les recettes de la Société ont augmenté de 2 % pour le trimestre et sont conformes au budget depuis le début de l'exercice. Le trafic global a été plus élevé que prévu au cours du trimestre, tandis que le trafic commercial depuis le début de l'année a augmenté par rapport au budget et que le trafic de passagers a été plus faible. Les gains réalisés sur les dérivés ont été inférieurs de 2,2 millions de dollars aux prévisions, la baisse des prix des carburants ayant entraîné des pertes liées au programme de couverture des carburants.

Comparativement à l'exercice précédent, les revenus de la Société ont diminué de 7 % pour le trimestre et de 17 % depuis le début de l'exercice. Les recettes de l'exercice précédent comprenaient des paiements liés à des jugements de la Cour canadienne de l'impôt. Les volumes de trafic ont été comparables à ceux de l'exercice précédent pour le trimestre, tandis que le trafic commercial a augmenté de 6 % par rapport à l'exercice précédent et que le trafic passagers a diminué de 2 %. Les gains réalisés sur les dérivés ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent en raison de la baisse des gains sur les échanges de carburant.

CHARGES

Comparaison avec le budget

Les charges de la Société ont été supérieures de 6 % au budget au cours du trimestre et de 4 % au budget depuis le début de l'exercice. Les charges d'exploitation ont été plus élevées que prévu au cours du trimestre, principalement en raison de coûts plus élevés que prévu des fournitures et des services, dus aux pressions inflationnistes et à l'augmentation des besoins de maintenance. En outre, depuis le début de l'exercice, il y a eu des coûts supplémentaires liés au retard du service de l'Argentia en raison de problèmes mécaniques sur l'Ala'suinu.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les charges de la Société ont été comparables à celle de l'exercice précédent pour le trimestre et ont augmenté de 7 % depuis le début de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. Au cours du trimestre, l'augmentation des charges d'exploitation et des coûts d'affrètement a été compensée par la baisse des coûts du carburant et des amortissements. Depuis le début de l'exercice, les coûts de fonctionnement ont augmenté de 13,7 millions de dollars en raison des pressions inflationnistes, de la mise en œuvre du service de l'Ala'suinu, du retard subséquent du service de l'Argentia et de l'augmentation des activités de maintenance. Les frais d'affrètement ont diminué de 10,6 millions de dollars en raison de la différence entre le coût de location de l'Ala'suinu et celui de l'Atlantic Vision, tandis que les frais d'amortissement ont baissé de 11,2 millions de dollars.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 18,0 millions de dollars dans ses immobilisations au cours du troisième trimestre dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu de ses actifs. Ce montant comprend 15,3 millions de dollars pour des projets de navires et 6,0 millions de dollars pour la mise à niveau des installations portuaires, les technologies de l'information et l'achat d'équipements

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2024

Prévisions

Sur la base des résultats des neuf premiers mois et de l'affectation budgétaire pour le reste de l'exercice, la Société prévoit qu'elle fonctionnera à l'intérieur du cadre financier approuvé. Il n'y a eu aucune révision des buts ou des objectifs par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 et le Rapport annuel de 2023-2024 de la Société. Il n'y a aucun changement significatif par rapport aux risques énoncés précédemment.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 51,4 millions du gouvernement du Canada au cours du troisième trimestre clos le 31 décembre 2024 (168 millions de dollars depuis le début de l'exercice). Veuillez vous reporter à la note 2(a) des états financiers intermédiaires non audités de la Société en ce qui a trait à la politique comptable pour les crédits du gouvernement. À la note 5 des états financiers intermédiaires non audités, nous précisons l'utilisation des crédits reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2024

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalie importante. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations de ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers non audités donnent, dans tous leurs éléments significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités de fonctionnement et des flux de trésorerie de la Société aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Murray Hupman, ing.
Président et directeur général



Shawn Leamon, CPA, CGA
Vice-président aux finances

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
18 février 2025

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la situation financière non audité
 Au 31 décembre 2024
 (en milliers)

	31 déc. 2024	31 mars 2024
Actifs financiers		
Trésorerie (Note 4)	9 992 \$	9 919 \$
Débiteurs	13 616	11 688
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 5)	627	29 329
Stocks destinés à la revente	441	338
Instruments financiers dérivés	2 121	2 857
Actif au titre des prestations de retraite constituées	163 083	151 316
	189 880 \$	205 447 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	24 870 \$	44 767 \$
Instruments financiers dérivés	119	47
Revenus reportés	6 740	14 909
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	8 476	8 345
Passif au titre des prestations de retraite constituées	3 559	3 559
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	48 956	50 359
Oligations liées à la mise hors service d'immobilisations	30 893	30 893
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	14 163	12 522
	137,776	165,401
Actifs financiers nets	52 104 \$	40 046 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	347 365	353 415
Stocks destinés à la consommation	28 454	36 241
Charges payées d'avance	16 657	8 606
	392 476	398 262
Excédent accumulé	444 580 \$	438 308 \$

Éventualités (Note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des résultats non audités

Période clos en le 31 decembre 2024

(en milliers)

	Période de 3 mois clos en		Période de 9 mois clos en	
	2024	2023	2024	2023
Revenus				
Produits des activités de transport (Note 6)	24 350 \$	24 099 \$	101 988 \$	102 438 \$
Autres produits	201	208	578	15 523
Gain de change	78	27	133	33
Gain réalisé sur dérivés	-	2 134	533	6 032
	24 629	26 468	103 232	124 026
Charges				
Salaires et avantages sociaux	27 689	27 782	95 667	88 767
Frais d'affrètement	6 131	3 954	19 999	11 743
Taxes sur l'importation d'affrètement	806	-	2 417	-
Carburant	9 044	10 099	36 420	35 697
Matériaux, fournitures et services	12 747	9 715	37 914	28 950
Réparations et entretien	1 924	3 287	6 083	8 384
Assurance, loyer et services publics	2 180	2 427	5 868	6 559
Frais de déplacement	469	554	1 736	1 605
Frais administratifs	639	716	2 245	1 505
Avantages sociaux futurs (Note 7)	(3 250)	(3 861)	(9 750)	(11 583)
Perte réalisée sur dérivés	398	-	-	-
Amortissement	12 576	16 410	36 854	48 111
	71 353	71 083	235 453	219 738
(Déficit) avant le financement public	(46 724)	(44 615)	(132 221)	(95 712)
Financement public				
Activités de fonctionnement	46 016	17 209	108 612	70 223
Immobilisations	18 116	12 484	30 800	36 639
	64 132	29 693	139 412	106 862
Excédent (déficit) lié aux activités	17 408	(14 922)	7 191	11 150
Excédent accumulé, au début de la période	424 174	422 051	434 391	395 979
Excédent accumulé, à la fin de la période	441 582 \$	407 129 \$	441 582 \$	407 129 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des gains et pertes de réévaluation non audité

Période clos en le 31 decembre 2024

(en milliers)

	Période de 3 mois clos en		Période de 9 mois clos en	
	2024	2023	2024	2023
(Pertès) de réévaluation cumulés, début de la période	(126) \$	9 368 \$	3 920 \$	5 927 \$
(Pertès) gains de réévaluation survenus pendant la période				
(Pertes) gains non réalisé sur devises	(163)	122	(112)	(37)
Gain (perte) non réalisé sur dérivés	2 889	(5 445)	(277)	2 053
Montant reclassé dans l'état des résultats				
Perte (gain) réalisée sur dérivés	398	(2 134)	(533)	(6 032)
Gains (pertès) de réévaluation nets pour l'exercice	3 124	(7 457)	(922)	(4 016)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de la période	2,998 \$	1,911 \$	2,998 \$	1,911 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la variation des actifs financiers nets non audité

Période clos en le 31 decembre 2024

(en milliers)

	Période de 3 mois clos en		Pour les 9 mois clos	
	2024	2023	2024	2023
Excédent (déficit) lié aux activités	17 408 \$	(14 922) \$	7 191 \$	11 150 \$
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 116)	(12 484)	(30 800)	(36 639)
Amortissement d'immobilisations corporelles	12 576	16 410	36 854	48 111
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	(5 540)	3 926	6 054	11 472
Variation des autres actifs non financiers				
Variation nette des stocks destinés à la consommation	487	(5 055)	7 787	1 458
Variation nette des charges payées d'avance	2 192	1 852	(8 051)	3 256
Augmentation (diminution) des autres actifs non financiers	2 679	(3 203)	(264)	4 714
Gains (pertes) de réévaluation nets	3 124	(7 457)	(922)	(4 016)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	17 671	(21 656)	12 059	23 320
Actifs financiers nets, début de la période	34 433	49 420	40 045	4 443
Actifs financiers nets, fin de la période	52 104 \$	27 764 \$	52 104 \$	27 763 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des flux de trésorerie non audité

Période clos en le 31 decembre 2024

(en milliers)

	Période de 3 mois clos en		Pour les 9 mois clos	
	2024	2023	2024	2023
Transactions de fonctionnement				
Rentrées de fonds – clients	27 980 \$	25 238 \$	92 234 \$	91 829 \$
Rentrées de fonds – autres produits	201	15 208	578	15 523
Financement public – activités de fonctionnement	33 370	10 318	123 996	79 087
Financement public – immobilisations	18 116	12 485	44 118	45 165
Sorties de fonds – fournisseurs	(38 289)	(31 342)	(117 815)	(78 706)
Rentrées (sorties) de fonds – règlement de dérivés	(676)	3 223	1 078	7 032
Sorties de fonds – employés	(34 596)	(28 456)	(98 106)	(95 121)
Sorties de fonds – avantages sociaux futurs	(472)	(1 202)	(1 779)	(2 219)
	5 634	5 472	44 304	62 590
Transactions d’investissement en immobilisations				
Achat d’immobilisations corporelles	(18 116)	(12 485)	(44 118)	(45 165)
	(18 116)	(12 485)	(44 118)	(45 165)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(164)	121	(112)	(37)
Augmentation nette de la trésorerie	(12 646)	(6 892)	73	17 388
Trésorerie au début de la période	22 638	34 528	9 919	10 248
Trésorerie à la fin de la période	9 992 \$	27 636 \$	9 992 \$	27 636 \$
La trésorerie comprend :				
Encaisse affectée			6 188 \$	6 063 \$
Encaisse non affectée			3 804	21 573
			9 992 \$	27 636 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* de 1986 établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale (1995)*, la Société a réduit son mandat à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier et la plus forte période d'activités de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), en raison du grand nombre de touristes et du fait qu'ils préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés par la direction selon la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Le référentiel comptable est celui des Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui figurent dans les états financiers annuels vérifiés de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public canadien.

(a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les revenus commerciaux et d'acquiescer des immobilisations corporelles. Le financement reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et tous les besoins ont été satisfaits par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants autorisés et requis constitue une somme à recevoir du/à payer au gouvernement du Canada. La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

(b) Instruments financiers

La trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les sommes à recevoir du/à payer au gouvernement du Canada sont évalués selon le coût.

Les dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture de la période de rapport visée. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que le dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contre-

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

passation et est reclassé dans l'état des résultats. Les dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

(c) Stocks

Les stocks, constitués principalement d'articles utilisés pour la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux.

(d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

La flotte de navires de la Société comprend les navires qui lui appartiennent et les projets de navires, les installations côtières se composent des bâtiments des terminaux, des installations de débarquement, des quais et des infrastructures connexes. Le matériel comprend le matériel informatique et les logiciels, le mobilier et les véhicules.

Les principales pièces de rechange sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas utilisées. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit d'utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, déduction faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navire (y compris les projets de navires)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Équipement	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

(e) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées.

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, ainsi que trois régimes de retraite supplémentaires non capitalisés.

Le régime de retraite agréé est un régime à prestations déterminées. La méthode de calcul des prestations pour les membres actifs du régime prévoit, pour chaque année de service admissible jusqu'à un maximum de 35 ans, le versement de prestations correspondant à 1,6 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière dans la limite de la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada, plus 2 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière excédant la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada. Le régime de retraite agréé prévoit que des rajustements à des fins d'indexation pourront être apportés aux prestations de retraite et aux prestations aux survivants à verser au cours d'une année civile après le troisième anniversaire de la retraite ou du décès du participant, selon le premier de ces événements. De tels rajustements correspondent au taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation moins 3 %, sous réserve d'un taux de croissance annuel maximal de 3 %. Aucun rajustement à des fins d'indexation n'est apporté si le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation est inférieur à 3 %.

Le régime de retraite supplémentaire adopté le 2 juin 1994 et le « régime de retraite supplémentaire adopté le 6 juin 1990 ont été supprimés le 1^{er} mars 2001 (ci-après appelés les anciens régimes de retraite supplémentaires), la couverture des membres inactifs ayant droit à des prestations avant cette date étant maintenue.

En 2006, un nouveau régime de retraite supplémentaire a été mis en place à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service des salariés et du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite à la suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels relatifs aux anciens régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement lors de la détermination du gain ou de la perte.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime de retraite supplémentaire restant est de 10,5 ans (2023 – 9,9 ans).

ii) Avantages complémentaires de retraite

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts. Les coûts des avantages pour les salariés en activité sont passés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés. Les coûts prévus pour la retraite sont constitués et passés en charges de manière égale sur la durée estimative du reste de la carrière de l'employé.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 11,5 ans (2023 – 11,5 ans).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

iii) Avantages postérieurs à l'emploi

Pour certains salariés ou anciens salariés, la Société est un employeur autoassuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de la Société représente le passif non capitalisé pour le coût des indemnités prévues selon le régime autoassuré, qui sont spécifiées et administrées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et le Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, pour les accidents du travail des salariés actuels et des anciens salariés.

Le coût des indemnités pour accidents de travail est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou du Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 9,0 ans (9,0 ans en 2023).

f) Comptabilisation des revenus

Les recettes de transport proviennent principalement des tarifs facturés aux utilisateurs des services de traversier, qui comprennent les tarifs pour les véhicules de tourisme et commerciaux, les droits pour les passagers et le supplément de carburant, et sont comptabilisés au moment où les services de traversier sont fournis. Les revenus de transport sont mesurés comme le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange des services de traversier fournis. Les revenus provenant des tarifs représentent une obligation d'exécution unique à laquelle la totalité du prix de transaction est attribuée. Un supplément de carburant, calculé en pourcentage des revenus de transport, est comptabilisé et mesuré sur la même base que les revenus de transport.

Le paiement des tarifs à l'avance lors de la réservation d'une réservation est enregistré à titre de revenus reportés et est comptabilisé à titre de revenus lorsque les services de traversier sont fournis.

Les autres revenus de transport sont constitués de frais d'entretien de véhicules tels que les frais d'entreposage, le fret, les frais de sécurité, les quais et les surestaries. Les revenus des ventes à bord sont principalement liés aux services aux passagers tels que l'hébergement, les restaurants et les ventes de boutiques de cadeaux. Ces revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou les services sont fournis au client. Ces revenus sont mesurés comme le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de services et de biens fournis.

Les autres revenus, comme les revenus d'intérêts et les revenus tirés des dérivés, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

g) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

h) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

i) Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de la transaction. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change non réalisé qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et si le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires.

k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant de conditions existantes impliquant une incertitude, qui sera résolue par un événement futur confirmant cette incertitude. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes aux états financiers si la survenance de l'événement futur est probable. Si la survenance de l'événement à confirmer est improbable ou ne peut être déterminée, l'actif éventuel n'est pas mentionné dans les notes aux états financiers.

l) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé à la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date de clôture lorsqu'il existe une obligation légale pour la société d'engager des coûts de mise hors service, qu'une transaction ou un événement passé donnant lieu au passif s'est produit,

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, sur la base des informations disponibles à la fin de l'exercice. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation incorpore une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation doivent s'étendre sur de longues périodes futures. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement du Canada et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever la mise hors service ou la remise en état.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les obligations de mise hors service d'immobilisations qui sont encourues progressivement avec l'utilisation de l'actif sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, et un coût de mise hors service correspondant est comptabilisé en charges dans l'exercice. Une obligation de mise hors service peut découler d'une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus en état d'utilisation productive. Dans ce cas, le coût de mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date de clôture. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre dues à l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant de révisions du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Une fois que l'immobilisation corporelle concernée n'est plus utilisée de manière productive, les modifications du passif sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La Société continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

m) Incertitude des mesures

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et sur le montant des revenus et des charges présentées au cours de l'exercice. La direction a déterminé qu'il existe une incertitude de mesure en ce qui concerne les montants déclarés relatifs aux obligations de mise hors service d'immobilisations, l'actif de pension accumulé et les durées de vie utile prévue des immobilisations corporelles. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

En 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé un nouveau cadre conceptuel et un nouveau modèle de rapport. La section PS 1202, Présentation des états financiers, qui s'appuie

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

sur la section PS 1201, afin de mieux répondre à la nécessité de disposer d'états financiers compréhensibles, nécessitera des modifications des états existants ainsi que de nouveaux besoins budgétaires. La section SP 1202 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026, l'adoption anticipée étant autorisée si le Cadre conceptuel révisé est adopté en même temps. La nouvelle norme doit être appliquée de manière prospective.

La Société évalue actuellement l'impact de la section PS 1202 sur les états financiers.

4. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse affectée qui est constituée d'espèces libellées en euros conservées dans un compte de garantie bloquée dans une banque allemande à titre de sécurité pour l'affrètement de l'*Atlantic Vision*. L'encaisse affectée se chiffre à 4 145 € (4 147 € en 2023), ce qui se traduit par 6 066 dollars canadiens au 31 décembre 2024 (6 098 \$ au 31 mars 2024).

La période d'affrètement a expiré en mai 2024 et le déblocage de ces fonds est assujéti à une procédure d'arbitrage.

5. SOMME (À RECEVOIR) À PAYABLE AU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'excédent cumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats nets d'exploitation de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'il est présenté en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

	31 décembre 2024 (9 mois)	31 mars 2024 (12 mois)
Somme à recevoir du gouvernement du Canada au début de la période	(29 329) \$	(15 566) \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	168 114	178 252
Comptabilisés au cours de la période :		
Activités de fonctionnement	(108 612)	(128 467)
Immobilisations corporelles	(30 800)	(63 548)
Excédent (déficit) du financement public	28 702	(13 763)
Somme à recevoir du/à payer au gouvernement du Canada à la fin de la période	(627) \$	(29 329) \$

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non audités

31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

6. REVENUS DE TRANSPORTS

Le tableau suivant présente les revenus de transport de la Société par source principale et par type :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Véhicules utilitaires	36 727 \$	34 459 \$
Ventes à bord	16 202	16 301
Véhicules de tourisme	16 184	17 160
Autre transport	13 482	13 470
Passagers	10 982	12 701
Supplément pour le carburant	8 411	8 347
Revenu total du transport	101 988 \$	102 438 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours des neuf mois clos le 31 décembre 2024, le recouvrement net des avantages sociaux futurs des employés était de 9 750 dollars (au 31 décembre 2023, 11 583 dollars). Les dépenses comprennent les coûts du régime de retraite à prestations déterminées de la Société, de l'assurance-vie et des prestations de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités, ainsi que des indemnités d'accident du travail.

8. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

En termes de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités en vertu des mêmes modalités et conditions que celles qui s'appliquent à des parties non liées. Au cours de la période, la Société a engagé des charges de 422 \$ (352 \$ en 2023) auprès d'autres sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. En plus de ces transactions, le gouvernement du Canada fournit un financement à la Société, tel qu'il est décrit aux notes 2a) et 5. Transports Canada accorde à la Société le droit d'utiliser gratuitement les terres de la Couronne sur lesquelles se trouvent les terminaux. Aucun montant n'a été enregistré puisque la juste valeur du service reçu gratuitement n'est pas mesurable de manière fiable.

9. ÉVENTUALITÉS

Aucun changement n'a été apporté aux éventualités juridiques depuis la fin du dernier exercice terminé. Il n'y a pas eu de nouvelles réclamations qui ont une probabilité de paiement.

10. DONNÉES COMPARATIVES

Les chiffres comparatifs de certains postes ont été reclassés dans l'état des résultats afin de se conformer à la présentation de l'année en cours et de mieux tenir compte de la nature des charges.